
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0421 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Administrateurs Civils, session 2019.

Ce sont :

ADMINISTRATEURS CIVILS

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BADO DJIRIGA ARISTIDE	203227	02/09/81
2	BOLY ADAMA	203209	31/12/84
3	KABORE NORAOGO WENDONLIAN EUGENE	260640	15/09/82
4	LEZOGO SYLVAIN	248041	26/04/87
5	LOABA MARIAMA	280488	18/02/90
6	SANOGO BRAHIMA	57372	04/06/77
7	SANOGO ISMAEL	283278	21/10/87
8	SANON SOUMAILA	220595	11/11/86
9	SARE JEAN	212114	31/12/81
10	SAWADOGO ADAMA	280360	23/08/86
11	SAWADOGO SEGUINMANEGBA	212119	31/12/80
12	TIALLA ABOUDOULAYE	212130	03/11/84
13	TIENDREBEOGO ROGER	238038	31/12/81
14	TRAORE YAYA	212138	10/02/82
15	YAO CYRILLE	229960	14/01/83

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).


ADMINISTRATEURS CIVILS

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE

